

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1209

**EST** par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 juillet 2017, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

**N° 1209 Amendement au règlement n° 506-I relatif au zonage, tel qu'amendé relativement à la superficie maximale des dépendances sur un lot d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup>**

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 5 juillet 2017, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Le règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept (2017).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 19 juillet 2017 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville,  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Journal Le Mirabel, parution le 21 juillet 2017  
Site internet : [stesophie.ca](http://stesophie.ca), la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,  
Ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept (2017).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier